

BILANS ANNUELS

DE LA MÉDECINE DE PRÉVENTION ET DE LA PRÉVENTION DE RISQUES

Ce dossier décrit les principaux éléments des bilans annuels 2016 des bureaux de coordination de la prévention des risques et de la médecine de prévention. Vous pourrez également y retrouver les actions prioritaires issues de ces bilans.



Le bilan 2016 tient compte de l'activité des 35 médecins ayant transmis un rapport annuel au bureau de coordination de la médecine de prévention. Quatre médecins n'ont pas retourné les leurs. Au total, 39 praticiens ont assuré la surveillance des 8195 agents de l'Inserm en 2016.

Quelles situations de travail ont nécessité le plus de suivi ?

Les agents soumis à des expositions professionnelles, particulièrement aux risques biologiques et chimiques avec les CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction), nécessitent un suivi régulier. Les personnes qui effectuent des gestes répétitifs peuvent développer des maladies chroniques et des troubles musculo-squelettiques. C'est le cas par exemple des agents qui effectuent du pipetage en laboratoire ou des zootechniciens qui manipulent des cages en animalerie. Enfin, les travailleurs handicapés font partie des agents qui nécessitent une surveillance médicale particulière. Le suivi professionnel étroit et les aménagements de poste sont indispensables pour permettre leur maintien dans l'emploi.

Quelles sont les causes les plus fréquentes des visites à la demande des agents ?

Les visites à la demande ont principalement concerné :

- des situations de souffrance au travail ;
- des débuts de grossesse ;
- des difficultés d'adaptation aux postes de travail pour les travailleurs handicapés ;
- des pathologies chroniques ou transitoires en lien ou non avec le travail nécessitant des aménagements de postes de travail.

Les situations de souffrance au travail peuvent générer des manifestations d'ordre physique et psychologique sur les agents et nécessitent ainsi un suivi et une prise en charge médicale. Elles peuvent découler par exemple d'une charge de travail trop lourde, de rapports sociaux au travail détériorés, d'une mauvaise définition des tâches et des rôles de chacun ou de tensions au sein de certaines équipes, entre collègues, dans le contexte de compétitivité des équipes de recherche. **89 études de postes ont été effectuées en 2016.** Les restrictions les plus fréquentes et les aménagements de postes ont concerné des femmes enceintes en

laboratoire ; des personnels en animalerie et en laverie ; des travailleurs handicapés ; des agents en reprise d'activité après un accident de travail, un congé longue maladie ou après un congé de grave maladie.

Les maladies professionnelles déclarées en 2016 ont concerné 5 troubles musculo-squelettiques, un asthme et une rhinite.

Quelques actions réalisées en 2016

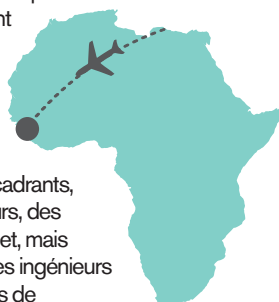
- Information sur le harcèlement moral et sexuel diffusée à l'ensemble des agents avec le soutien de la direction.

www.rh.inserm.fr, rubriques **Santé & sécurité** > **Prévention des risques** > **Risques psychosociaux**



DÉPART EN MISSION

En 2016, les départs en Guinée ont donné lieu à des visites « départs en missions » pour des encadrants, des formateurs, des chefs de projet, mais aussi pour des ingénieurs et techniciens de laboratoire afin d'effectuer des travaux de recherche sur le virus Ébola.



10 à 25% des visites médicales ont été suivies d'une orientation médicale. En fonction des pathologies dépistées au cours de la visite médicale, la personne sera orientée vers son généraliste ou le spécialiste concerné, mais gardera le libre choix du médecin consulté.

- Sensibilisation des agents à l'intérêt de la visite médicale et à son caractère obligatoire afin de diminuer l'absentéisme grâce à un courrier du directeur-général délégué diffusé à l'ensemble des personnels.

www.rh.inserm.fr, rubriques **Santé & sécurité** > Suivi médical

- Élaboration de la fiche « Conduite à tenir devant un trouble du comportement sur le lieu de travail ».

www.rh.inserm.fr, rubriques **Santé & sécurité** > En cas d'accident ou d'incident > Conduites à tenir

- Enquête Sumer (surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels) : formation et participation à la grande enquête épidémiologique nationale de 2016. Cette enquête s'est avérée lourde et fastidieuse, car non adaptée au milieu de la recherche mais au milieu industriel.

- Préparation de la commission de prévention des risques psychosociaux (CPRPS) et étude des comptes rendus des cellules de veille sociale (CVS) 2014 et 2015 pour en proposer un résumé à la CPRPS, puis élaboration d'un modèle national de compte rendu de ces CVS.

- Collaboration au guide *La mobilité internationale à l'Inserm* : suivi médical des agents en mobilité entrante et sortante.

www.rh.inserm.fr, rubriques **Nous rejoindre** > Accompagnement



QUELS PROJETS POUR LES ANNÉES À VENIR ?

- Élaborer un protocole de surveillance médicale : vaccinations et examens complémentaires des équipes de recherche travaillant en L3 et L4.
- Organiser une journée nationale avec la responsable du bureau de coordination de la prévention des risques, les médecins et les conseillers de prévention afin d'optimiser notre travail en complémentarité.
- Continuer le travail sur Prisme avec une nouvelle version du logiciel et l'élaboration automatique du rapport annuel.
- Améliorer la communication avec les services médicaux du réseau sur les nouvelles modalités de surveillance médicale, les nouveaux produits et procédures utilisés, la réglementation, l'actualité institutionnelle.
- Mettre à jour le document sur le travail sur écran.
- Travailler avec l'ergonome sur des projets de protocoles d'études de postes, de visites de laboratoires, des recommandations afin de limiter par exemple les troubles musculo-squelettiques pour les activités des zootechniciens et de pipetage dans les laboratoires.



Alors que plus de 90 % des structures manipulent des agents chimiques dangereux, 58 % des structures n'établissent pas de fiches individuelles d'exposition à ces agents. Ce manquement peut entraîner une mauvaise protection des personnels par une insuffisante prise de conscience de la dangerosité des produits manipulés dans la structure.

Enfin, le taux des unités Inserm concernées par la manipulation des nanomatériaux a progressé de 8 % entre 2015 et 2016. Dans ce cadre, il conviendra de proposer des actions afin d'assurer la prévention des risques liés à ces manipulations.

Quel bilan pour la prévention des risques ?

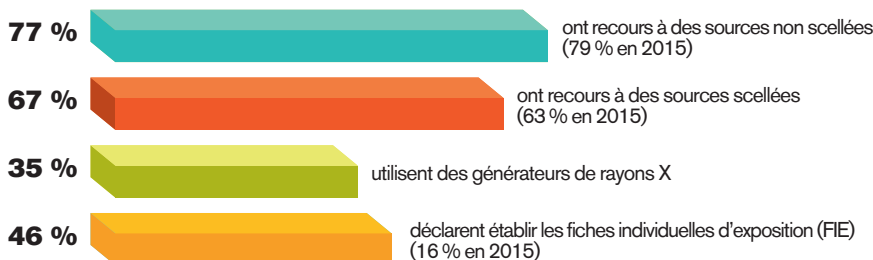
Le bilan 2016 intègre notamment l'évolution de la prévention des risques principaux rencontrés au sein de nos unités et services.

→ Risque chimique : toujours très présent

91 % des structures déclarant utiliser des produits chimiques manipulent des produits cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR). Parmi elles, 71 % ont déjà une démarche visant à prévenir le risque CMR.

RISQUE RADIOLOGIQUE : LA DÉCLARATION D'EXPOSITION EN NET PROGRÈS

En 2016 parmi les structures concernées :



En 2016, 46 % des structures concernées déclarent établir les fiches individuelles d'exposition (FIE), alors qu'en 2015 le taux n'était que de 16 %.

→ Risque biologique : amélioration attendue sur la gestion administrative des OGM

21 % des structures ne possèdent pas d'agrément à jour ou en cours. Par conséquent, dans les années à venir, il conviendra d'établir avec les partenaires de mixité un plan d'action opérationnel afin d'améliorer la gestion administrative des OGM. Par ailleurs, en 2016, une nouvelle formation continue pour les assistants de prévention a été délivrée. Cette formation a porté notamment sur le transport des échantillons biologiques. Au total, 5 sessions ont été réalisées en 2016 à Bordeaux, Nantes, Paris et Lille.

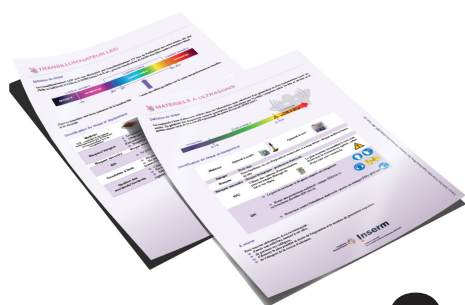
→ 2 236 agents formés en 2016

Sur la période 2011-2012, alors que le nombre de stagiaires accueillis sur des formations dédiées à la prévention des risques (hors formations des nouveaux entrants) était de 16,7 % du nombre total de stagiaires (moyenne de 1 200 stagiaires), ce pourcentage croît régulièrement pour dépasser les 18 % sur la période 2015-2016 (18,7 % et 1 320 stagiaires en 2016). En ajoutant les agents formés à leur prise de poste (formation des nouveaux entrants), on compte pour l'année 2016, 2 236 agents soit presque un tiers de l'effectif de l'établissement qui a suivi au moins une formation santé et sécurité dans l'année.

Quels nouveaux supports et outils de prévention ?

Le bureau de coordination de la prévention des risques a procédé au développement d'outils de prévention, parmi lesquels :

- La réalisation de 3 fiches synthétiques de prévention : matériels à ultrasons, illuminateurs UV et Transilluminateurs LED.
- www.rh.inserm.fr, rubriques Santé & sécurité > Prévention des risques



RISQUES PHYSIQUES : DE PLUS EN PLUS DE RÉFÉRENTS LASER NOMMÉS ET FORMÉS (2016)

13 %



des structures déclarent utiliser des lasers de classe 3b ou de classe 4 (20 % en 2015)*

77 %



des structures ont un référent laser nommé et formé (35 % en 2015)**

* Si elles étaient de 20 % en 2015, ce résultat atteste, non pas d'une baisse de l'utilisation de ces lasers, mais d'une meilleure compréhension des appareils à déclarer. En effet, la surdéclaration portait sur les lasers capotés pour lesquels les agents ne sont jamais exposés au rayonnement.

** On note une augmentation significative du taux de structures ayant un référent laser nommé et formé, entre 2015 et 2016. Ce résultat souligne l'effet positif de la note de la direction générale à l'attention des directeurs d'unités.

- Des modules en langue anglaise pour le didacticiel NEO.

www.rh.inserm.fr, rubriques Santé & sécurité > Sensibilisation aux risques

- la création et diffusion de 2 affiches pour favoriser l'utilisation du registre santé et sécurité au travail.

www.rh.inserm.fr, rubriques Santé & sécurité > Prévention des risques



DE PLUS EN PLUS D'ACTEURS LOCAUX (ASSISTANT DE PRÉVENTION) AU SERVICE DE LA PRÉVENTION



2014 623

2015 684

2016 735



QUELS SONT LES ACTIONS PRÉVUES ?

L'objet du plan d'action dans le domaine de la prévention des risques est d'assurer la santé et la sécurité de chacun, quelle que soit son activité. Les actions proposées pour 2017 pourront s'inscrire dans un plan pluriannuel visant à améliorer la maîtrise des risques autour de cinq axes principaux :

- renforcer la connaissance sur l'ensemble des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés ;
- renforcer les approches pluridisciplinaires afin de consolider la connaissance des risques professionnels et la culture de prévention de l'établissement ;
- mettre en place une politique de prévention et une démarche de progrès continu en formalisant un système de management de la sécurité adapté à notre organisation ;
- renforcer la prévention des risques psychosociaux ;
- participer à la réflexion collective sur les risques émergents et leur prévention.

La mise en œuvre d'actions ciblées et transversales autour de ces cinq axes, en collaboration avec les acteurs de terrain, nos partenaires de mixité et les représentants du personnel visera à promouvoir la sécurité, la santé et le bien-être au travail.